

Je soussigné : Madame PLOT

Profession ou qualité : Boutique sucrée-salée

Adresse : Le Champ du Chêne -85540 LE GIBRE

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

A : Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU

Le Mardi 30 Avril 2024 de 19h00 à 23h00

Le Mercredi 1^{er} mai 2024 de 08h00 à 20h00

A l'occasion de la foire du 1^{er} mai

Fait à Valence-en-Poitou le 26 Avril 2024

signature :



Arrêté Municipal n°148-2024-COU

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire délégué de Couhé, commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE :

Madame PLOT, boutique sucrée-salée, domicilié à Le Champ du Chêne -85540 LE GIBRE, Vienne, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie 3, **le mardi 30 Avril 2024 de 19h00 à 23h00 et le Mercredi 1^{er} mai 2024 de 08h00 à 20h00** à Couhé, commune de Valence-en-Poitou, (Vienne,).

Fait à Valence-en-Poitou, le 26 avril 2024



Le Maire délégué

Grégoire CHASTEL



Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.